



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déremboursement des médicaments anti-Alzheimer

Question écrite n° 19871

Texte de la question

M. Jean-Paul Dufrègne attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences sur la vie des patients et de leur famille du déremboursement des médicaments dits « anti-Alzheimer ». En effet, dix mois après l'entrée en vigueur de la décision de dérembourser les médicaments dits « anti-Alzheimer », les malades et les proches aidants doivent faire face à de nouvelles difficultés. Certains ont constaté que l'arrêt des traitements avait entraîné une aggravation précipitée des troubles. Pour ceux qui ont choisi de poursuivre le traitement, le reste-à-charge a fortement augmenté et 10 % des familles envisagent à brève échéance de renoncer au traitement à cause d'un coût trop élevé. Il y a un an, gériatres, associations, proches aidants et patients exprimaient leur colère et leurs craintes face à une décision de déremboursement qu'ils jugeaient incompréhensible et infondée. Aujourd'hui, l'inquiétude est encore plus grande, et la colère a succédé au désarroi. Il lui demande si le Gouvernement compte tirer et publier un premier bilan du déremboursement des médicaments dits « anti-Alzheimer » et le cas échéant, s'il compte prendre de nouvelles dispositions pour assurer une meilleure prise en charge de cette pathologie complexe qui touche plus de 220 000 nouveau cas en France chaque année.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dufrègne](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19871

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 juillet 2020

Question publiée au JO le : [28 mai 2019](#), page 4920

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)